

REGLEMENT DU JEU : « Crack the code – Instants Foot »
--

Article 1 : Organisateur

Le présent jeu est organisé par :

- la société **AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR S.A**, dont le siège est situé 19 rue Costes et Bellonte à Nice, - CS63331 - 06206, Nice Cedex 3 (« ACA » ou « Organisateur »)

Article 2 : Objet du Jeu – caractéristiques principales

ACA organise un jeu (« le Jeu ») décrit comme suit :

- Nom/intitulé : Crack the code – Instants Foot
- Type de jeu : jeu dans les salles d'embarquement des terminaux
- Dates limites pour jouer : dimanche 19 juillet 2026 à 23h59
- Modalité de désignation du ou des gagnants : ouverture de la boîte au hasard
- Type de participant : tout public (sous réserve de l'article 4)
- Modalités de participation et Lots : décrits ci-après
- Obligation d'achat : **OUI**. Ce Jeu implique une obligation d'achat d'un bien ou d'un service au préalable (cf. article 5)

Article 3 : Acceptation du présent Règlement

Toute participation au Jeu implique l'adhésion pleine et entière de chaque joueur aux conditions de Jeu décrites au présent règlement. Chaque joueur accepte dès lors les conditions du présent règlement et le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de lots.

Une copie du règlement peut être également obtenue gratuitement sur simple demande à l'Organisateur : relationclients@cote-azur.aeroport.fr

Article 4 : Conditions de participation

La participation au Jeu est :

- réservée aux personnes majeures
- réservée aux personnes ayant fourni l'ensemble des informations d'identification requises pour jouer au Jeu et participer au tirage au sort (cf. article 5 et 6) ;
- réservée aux personnes en possession d'une carte d'embarquement ou de tout autre accès en zone côte piste ;
- strictement nominative
- limitée à une participation par dotation.
- interdite aux personnes ayant de près ou de loin participé à l'organisation du Jeu, incluant notamment tout mandataire ou personnel travaillant pour l'Organisateur.
- Interdite au personnel de la plateforme aéroportuaire
-

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

Article 5 : Comment jouer / Obligation d'achat

Pour jouer au Jeu, chaque joueur devra :

- Effectuer un achat d'un montant minimum de cinquante euros (50 €) dans l'une des boutiques ou restaurants situés dans les terminaux participants. Un ticket comportant un code unique sera remis par l'opérateur au moment de l'achat
- Se présenter sur l'espace d'animation dédié à l'opération au sein du terminal, situé en salle d'embarquement
- Saisir le code figurant sur le ticket sur le dispositif prévu à cet effet
- La boîte contenant le lot s'ouvrira une fois par jour : un gagnant par jour par terminal

Pour rappel, le jeu se déroulera du mardi 30 juin 06h00 au 19 juillet 2026 à 23h59.

Le joueur peut participer **une seule fois** pendant toute la durée du jeu, même s'il possède plusieurs coupons.

A noter que l'Organisateur se réserve le droit de changer l'adresse de son site Internet durant la durée du Jeu ; en telle circonstance, il portera la nouvelle adresse à la connaissance des participants sur le site actuel, au moins 48 heures à l'avance.

Article 6 : Dotation

Les lots sont les suivants :

- 20 ballons de foot collector ACA, P.U 22.30€
- 12 ballons de foot officiels FIFA Coupe du Monde 2026 P.U 40€
- 2 maillots officiels de l'équipe de France Coupe du Monde FIFA 2026 Extérieur (Taille L) P.U 109.99€
- 2 kits supporters comprenant : 1 porte-clés FIFA P.U 14€, 1 magnet FIFA P.U 12€ et 1 magazine LÉGENDE "Diego Maradona" P.U 20€
- 4 sets gourmand premium comprenant : 1 bouteille de champagne Laurent-Perrier P.U 39€, 1 tapenade P.U 8,90€, 1 boîte de calissons Roy René P.U 8,50€
- 1 sac à dos Pliage, Bleu marine, Longchamp P.U 150€
- 1 Coffret skincare pour homme Sothys x Eden Park P.U 60€
- 1 porte-cartes Tumi P.U 50€
- 1 Flasque de whisky Eden Park P.U 40€
- 1 mini ballon de rugby Eden Park P.U 29€
- 1 parfum Hermès Barénia Femme Eau de Parfum 100ML P.U 140€
- 1 parfum Terre d'Hermès Homme Eau de Toilette 100ML P.U 89,9€
- 1 parfum Invictus Victory Absolu Homme Eau de Parfum Paco Rabanne 50ML P.U 112€
- 1 parfum Givenchy l'Interdit Femme Eau de Parfum 80ML P.U 158€
- 1 parfum Dior Homme Parfum 50ML P.U 111€
- 1 parfum Jean Paul Gaultier Divine Femme Eau de Parfum 50ML P.U 94,4€

En cas de dysfonctionnement ou d'indisponibilité d'un lot, chaque participant reconnaît et accepte la possibilité pour l'Organisateur de remplacer le lot gagné par un lot de nature et/ou de valeur équivalente.

Article 7 : Attribution des Lots - Tirage au sort – remise des lots

Il est convenu que :

- Une fois par jour, lorsque le code est tapé, la boîte s'ouvre et le joueur pourra récupérer le lot contenu

- Une hôtesse présente sur l'espace animation vérifiera le ticket d'achat correspondant à un montant minimum de 50 €

Le bénéficiaire d'un lot ne pourra pas solliciter l'échange et/ou le remboursement de son lot contre un autre prix, ni contre des espèces, ni contre d'autres biens ou services.

- L'Organisateur se réserve la possibilité de demander au gagnant de justifier de son identité en fournissant une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Article 8 : Exclusion du Jeu

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement du Jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du Jeu.

Entrainera notamment l'élimination immédiate du joueur :

- toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude.
- décompilation du Jeu, l'utilisation de script personnel
- toute autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du Jeu.

Pour rappel, toute tentative par un participant ou toute autre personne d'endommager volontairement un site Internet constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale.

L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.

Article 9 : Limitation de responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable :

- de tout dommage subi par un participant du seul fait de sa participation au présent Jeu, et dans tous les cas de tout dommage indirect ;
- de tout éventuel préjudice subi par les participants du seul fait de ne pas pouvoir accéder ou jouer au Jeu/participer au tirage au sort lié à tout dysfonctionnement ou défaillance de tout réseau, logiciel ou matériel de communication (réseau Internet compris), y compris notamment tout problème d'acheminement et/ou perte de courrier papier ou électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée, et/ou des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dysfonctionnement ou indisponibilité éventuels des lots attribués dans le cadre du Jeu.
- de toute conséquence liée à la communication de toute information incorrecte ou inexacte par tout participant.
- en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, incluant notamment toute fraude ou tentative de fraude ou d'actes malveillants causés par des tiers dans le cadre du déroulement du Jeu.
- De tout report ou annulation du Jeu décidée par l'Organisateur ou du fait d'un tiers.

Article 10 : Données à caractère personnel

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu-concours sont traitées conformément la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier le règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD). Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce Jeu-concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à la seule société Aéroports de la Côte d'Azur, 19 rue Costes et Bellonte - CS63331 - 06206, Nice Cedex 3, pour ce Jeu-Concours. Les destinataires de ces données, au sein de la société Aéroports de la Côte d'Azur, sont la Business Unit Commerciale et la Direction de la Communication. La durée de conservation des données est de 1 mois. Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci. Ils peuvent demander la limitation du traitement, s'opposer au traitement de ses données et dispose du droit de retirer son consentement à tout moment en adressant un email à notre DPO (dpo@cote-azur.aeroport.fr).

La participation au Jeu-concours implique l'acceptation par le gagnant de laisser la société Aéroports de la Côte d'Azur diffuser son nom et ou/ pseudo sur ses différents supports de communication (Page Facebook, site web ou emailing).

Article 11 : Contestation et litiges

Le présent règlement est régi par la loi française.

Toute contestation relative à ce Jeu-concours devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de fin du Jeu.